

# les cahiers de doléances des enfants et des jeunes

## 1789/1989 :

Bi-centenaire de la Révolution Française et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

## 1959/1989 :

Trentième anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant.

A cette occasion, les **Francs et Franches Camarades** et l'**Institut Coopératif Ecole Moderne-Pédagogie Freinet** se sont associés dans une importante opération :

## les cahiers de doléances des enfants et des jeunes

### OBJECTIFS EDUCATIFS ET SOCIAUX

Faire avancer concrètement la citoyenneté des enfants et des jeunes, dans l'opinion, auprès des pouvoirs publics, et dans la jeunesse elle-même en permettant à des jeunes mineurs d'exercer leur citoyenneté en exprimant publiquement et officiellement leurs observations, leurs remarques, leurs remarques et leurs suggestions concernant la vie quotidienne, le fonctionnement et l'équipement de la cité (hygiène, alimentation, loisirs, études, etc...).

Permettre à ces jeunes mineurs de mieux comprendre ce que furent les Cahiers de Doléances de 1789 et comment ils furent utilisés.

Nous proposerons aux jeunes de rédiger des Cahiers de Doléances qui seront remis ou transmis en Juin 1989 aux élus locaux, départementaux, régionaux, à l'Assemblée nationale, au Sénat, à Matignon et à l'Elysée. Cela s'inscrit dans l'ensemble des activités pour le Bi-centenaire de la Révolution française, le "label" officiel a d'ailleurs été accordé par la mission du Bi-centenaire. L'opération a une place originale et importante à cet égard; nous permettrons aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs propres doléances, leurs propres analyses, leurs propres suggestions.

## DEROULEMENT :

- Constituer des groupes de 3 à 6 enfants ou adolescents d'âge homogène 6/12 ans, 12/16 ans, 16/18 ans.
- Chaque groupe recevra un "cahier de doléances" contenant des suggestions pratiques et quelques rubriques indicatives.
- Chaque groupe pourrait consulter des camarades de classe ou de quartier pour recueillir avis, revendications et suggestions.
- Constitution de ces groupes en novembre.
- Fin de rédaction des cahiers en Mai.
- Les groupes d'une même localité se rassemblent pour déposer les cahiers auprès du Maire, en Juin.
- Dans chaque localité, une délégation est désignée, représentative des âges concernés.
- Les délégations locales se regroupent pour déposer les cahiers auprès du Préfet et du Président du Conseil Général.
- Les cahiers sont déposés ou transmis au Conseil Régional, à l'Assemblée Nationale, au Sénat, à Matignon, à l'Elysée.

## LA COLLABORATION ICEM FRANCAS :

C'est la première fois qu'une opération de cette envergure, dont l'initiative première revient aux Francas est faite en commun par nos deux mouvements pédagogiques. Mais ce n'est pas un hasard si nos mouvements se rejoignent : la citoyenneté des enfants dans l'action menée au niveau des loisirs par les Francas n'est-elle pas aussi un point essentiel dans la pratique coopérative de l'ICEM ? Le mouvement Freinet, dont un des piliers est l'expression libre ne pouvait que rejoindre les Francas dans le souci de donner droit de cité à la parole des enfants et des jeunes.

La coopération entre nos deux mouvements est déjà étroite pour cette opération, sur le plan de l'animation, sur le plan financier, sur le plan de la conception pédagogique des cahiers, et plusieurs réunions de travail se sont déjà déroulées. En Septembre, une rencontre entre les deux bureaux nationaux fera le point sur cette collaboration. C'est aussi une occasion unique de resserrer nos liens et de nous découvrir mutuellement dans les départements, dans une action concrète au service des enfants et des jeunes.

## ASSOCIER LES BONNES VOLONTES

Aucune exclusive à notre action : l'importance est de donner la parole aux jeunes. Tous les adultes qui peuvent y aider sont les bienvenus, à condition qu'ils soient intéressés par l'émergence de la parole des jeunes et elle seule !

Dans un premier temps il s'agit très rapidement de recenser les adultes qui peuvent devenir animateurs et aider à la constitution des équipes de jeunes.  
FAITES VOUS CONNAITRE auprès du délégué I.C.E.M. de votre département ou en écrivant à C.P.E. (L.Buessler) 14, rue Jean Flory 68800 Thann